

Arrêté

**portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées dans le cadre de la
réalisation des travaux des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax sur
le territoire de la Gironde**

Réseau SNCF - Grand Projet du Sud-Ouest

**Communes impactées : ARBANATS, AYGUEMORTE LES GRAVES, BALIZAC, BEAUTIRAN, BERNOS-
BEULAC, BOURIDEYS, CAPTIEUX, CASTRES-GIRONDE, CAZALIS, CUDOS, ESCAUDES, GISCOS,
GOUALADE, LANDIRAS, LERM-ET-MUSSET, LUCMAU, MARIONS, PORTETS, PRECHAC, SAINT-LEGER DE
BALSON, SAINT-MEDARD D'EYRANS, SAINT-MICHEL DE CASTELNAU, SAINT-MICHEL DE RIEUFRET,
SAINT-SELVE, VIRELADE**

**Le Préfet de la Gironde,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le Code Pénal ;

VU le Code de Justice administrative ;

VU la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics et notamment son article 1^{er} ; ;

VU la circulaire ministérielle du 02 octobre 2007 relative à l'accès à la propriété privée dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel prévus à l'article L.411-1.A du code de l'environnement ;

VU la loi n°43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères,

VU le décret n° 20166738 du 2 juin 2016 déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax ;

VU la demande en date du 31 janvier 2023, reçue le 16 mars 2023, du Chef de Mission de la Direction de la Stratégie et de la Performance Stratégie de Réseau – Mission grand projet du Sud-Ouest, agissant pour le compte de SNCF RÉSEAU,

VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 du Préfet de la Gironde accordant délégation de signature au Directeur départemental des territoires et de la Mer en vue de signer les autorisations de pénétrer dans les propriétés privées ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de pénétrer sur les propriétés privées est sollicitée dans le but de réaliser des opérations de sondages, de levers et piquetages topographiques, de reconnaissances géotechniques, d'études environnementales (inventaires faune-flore, zones humides, recueil de données hydrauliques, hydrogéologiques...), de mesures acoustiques et d'archéologie préventive (diagnostics).

SUR PROPOSITION de la Secrétaire générale de la Préfecture de la Gironde.

ARRÊTE

Article premier : SNCF RÉSEAU et les entreprises mandatées par elle, pourront pénétrer sur les propriétés privées des communes de **ARBANATS, AYGUEMORTE LES GRAVES, BALIZAC, BEAUTIRAN, BERNOS-BEULAC, BOURIDEYS, CAPTIEUX, CASTRES-GIRONDE, CAZALIS, CUDOS, ESCAUDES, GISCOS, GOUALADE, LANDIRAS, LERM-ET-MUSSET, LUCMAU, MARIONS, PORTETS, PRECHAC, SAINT-LEGER DE BALSON, SAINT-MEDARD D'EYRANS, SAINT-MICHEL DE CASTELNAU, SAINT-MICHEL DE RIEUFRET, SAINT-SELVE, VIRELADE** pour y exécuter les opérations de sondages, de levers et piquetages topographiques, de reconnaissances géotechniques, d'études environnementales (inventaires faune-flore, zones humides, recueil de données hydrauliques, hydrogéologiques...), de mesures acoustiques et d'archéologie préventive (diagnostics).

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour une **durée de cinq (5) ans à compter de sa date**.

Article 3 : Les agents de SNCF RÉSEAU et les entreprises mandatées par elle ne seront pas autorisés à pénétrer à l'intérieur des maisons d'habitation. Ils ne pourront s'introduire dans les propriétés closes que **cinq (5) jours** après notification du présent arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu dans la commune, le délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite à la mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou particuliers pourront entrer avec l'assistance du juge du Tribunal d'Instance.

Article 4 - Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou qu'à défaut de cet accord il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

À la fin de l'opération, tout dommage causé par les études sera réglé, à défaut d'accord amiable entre le propriétaire et la collectivité territoriale, par le Tribunal administratif, dans les formes indiquées par la loi du 22 juillet 1889.

Article 5 Les maires des communes de **ARBANATS, AYGUEMORTE LES GRAVES, BALIZAC, BEAUTIRAN, BERNOS-BEULAC, BOURIDEYS, CAPTIEUX, CASTRES-GIRONDE, CAZALIS, CUDOS, ESCAUDES, GISCOS, GOUALADE, LANDIRAS, LERM-ET-MUSSET, LUCMAU, MARIONS, PORTETS, PRECHAC, SAINT-LEGER DE BALSON, SAINT-MEDARD D'EYRANS, SAINT-MICHEL DE CASTELNAU, SAINT-MICHEL DE RIEUFRET, SAINT-SELVE, VIRELADE** assureront la surveillance des éléments de signalisation dont la liste et les emplacements leur auront été notifiés par SNCF RÉSEAU.

Article 6 La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donneront lieu à l'application des dispositions de l'article 322-2 du Code Pénal et de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1943.

Article 7 Le présent arrêté sera affiché en mairies de **ARBANATS, AYGUEMORTE LES GRAVES, BALIZAC, BEAUTIRAN, BERNOS-BEULAC, BOURIDEYS, CAPTIEUX, CASTRES-GIRONDE, CAZALIS, CUDOS, ESCAUDES, GISCOS, GOUALADE, LANDIRAS, LERM-ET-MUSSET, LUCMAU, MARIONS, PORTETS, PRECHAC, SAINT-LEGER DE BALSON, SAINT-MEDARD D'EYRANS, SAINT-MICHEL DE CASTELNAU, SAINT-MICHEL DE RIEUFRET, SAINT-SELVE, VIRELADE** et sur tous les lieux en usage dans les communes, à la diligence des maires, au moins dix (10) jours avant le début des opérations. Un

certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera adressé par les maires à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, sous le présent timbre.

Les agents de l'administration et les prestataires ou opérateurs privés auxquels les droits auront été délégués, seront munis d'une copie du présent arrêté, certifiée conforme par SNCF RÉSEAU, qui devra être présentée à toute réquisition.

Article 8 Le présent arrêté sera périmé de plein droit s'il n'est pas suivi d'exécution dans les six (6) mois suivant la date de sa signature.

Article 9 Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de sa publication au Recueil des Actes Administratifs des services de l'Etat en Gironde.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique << Télérecours citoyens >> accessible par le site internet << www.telerecours.fr >>.

Article 10 – Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de la Gironde, monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, monsieur le chef de la mission Grand Projet du Sud-Ouest lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, messieurs les maires des communes concernées, monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le **21 MARS 2023**

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer,



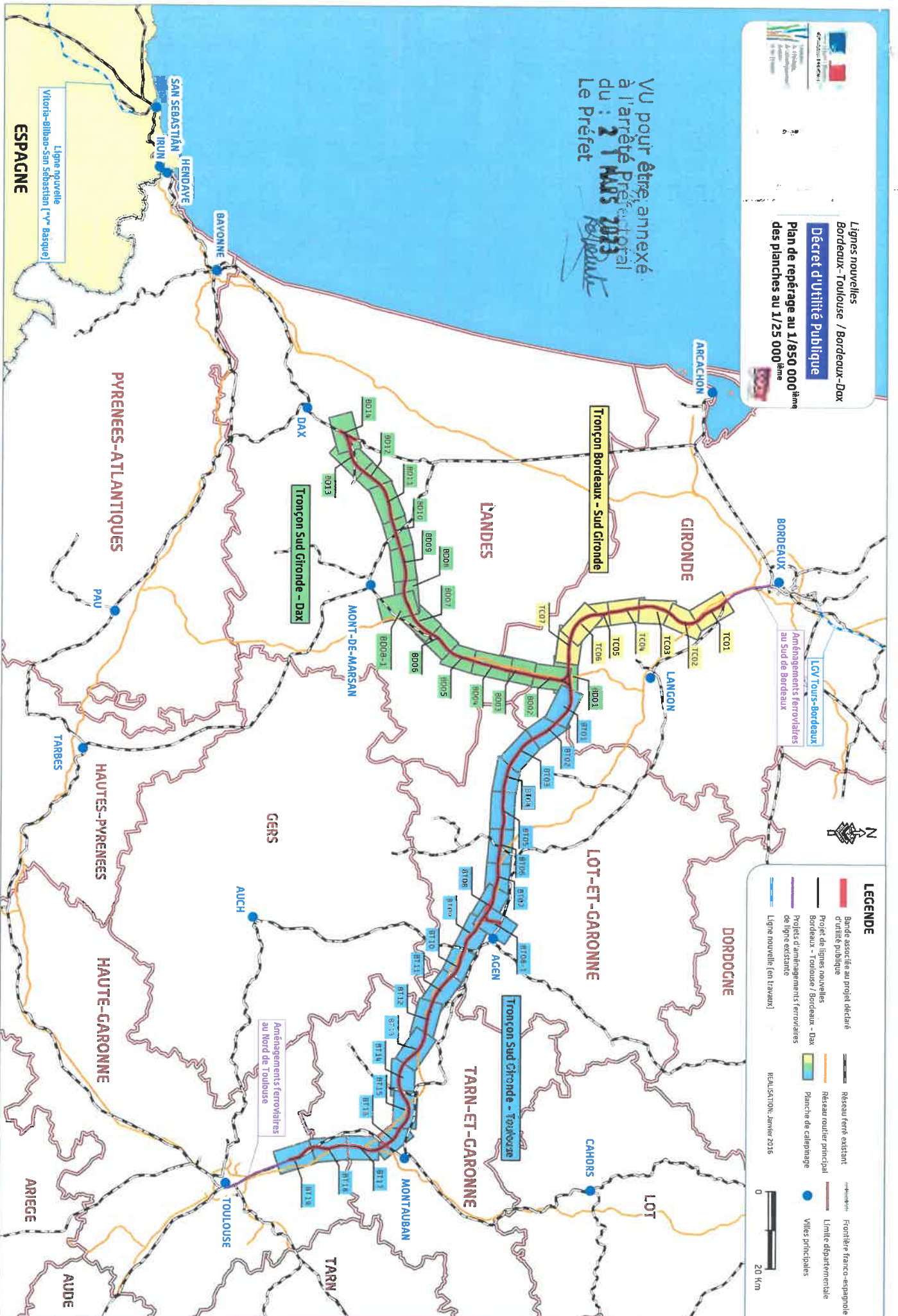
Renaud LAHEURTE

Lignes nouvelles
Bordeaux - Toulouse / Bordeaux - Dax

Décret d'Utilité Publique

Plan de repérage au 1/850 000ème
des planches au 1/25 000ème

VU pour être annexé
à l'arrêté Préfectoral
du : **21 Mars 2013**
Le Préfet



LEGENDE

- Bande associée au projet déclaré d'utilité publique
- Projet de lignes nouvelles
- Bordeaux - Toulouse / Bordeaux - Dax
- Projet d'aménagements ferroviaires de ligne existante
- Ligne nouvelle (en travaux)
- Réseau ferré existant
- Réseau routier principal
- Planche de calépinage
- Frontière franco-espagnole
- Limite départementale
- Villes principales

RÉDACTION, janvier 2016

0 20 Km

ESPAÑE

Ligne nouvelle
Vitoria-Gilboa-San Sebastián (V. Baque)

PYRENEES-ATLANTIQUES

HAUTES-PYRENEES

HAUTE-GARONNE

ARIEGE

AUDE

LANDES

GIRONDE

DORDOGNE

LOT-ET-GARONNE

TARN-ET-GARONNE

LOT

GERS

TARN

TOULOUSE

AGEN

CAHORS

MONTAUBAN

MONT-DE-MARSAN

Tronçon Sud Gironde - Dax

Tronçon Bordeaux - Sud Gironde

Tronçon Sud Gironde - Toulouse

Aménagements ferroviaires
au Sud de Bordeaux

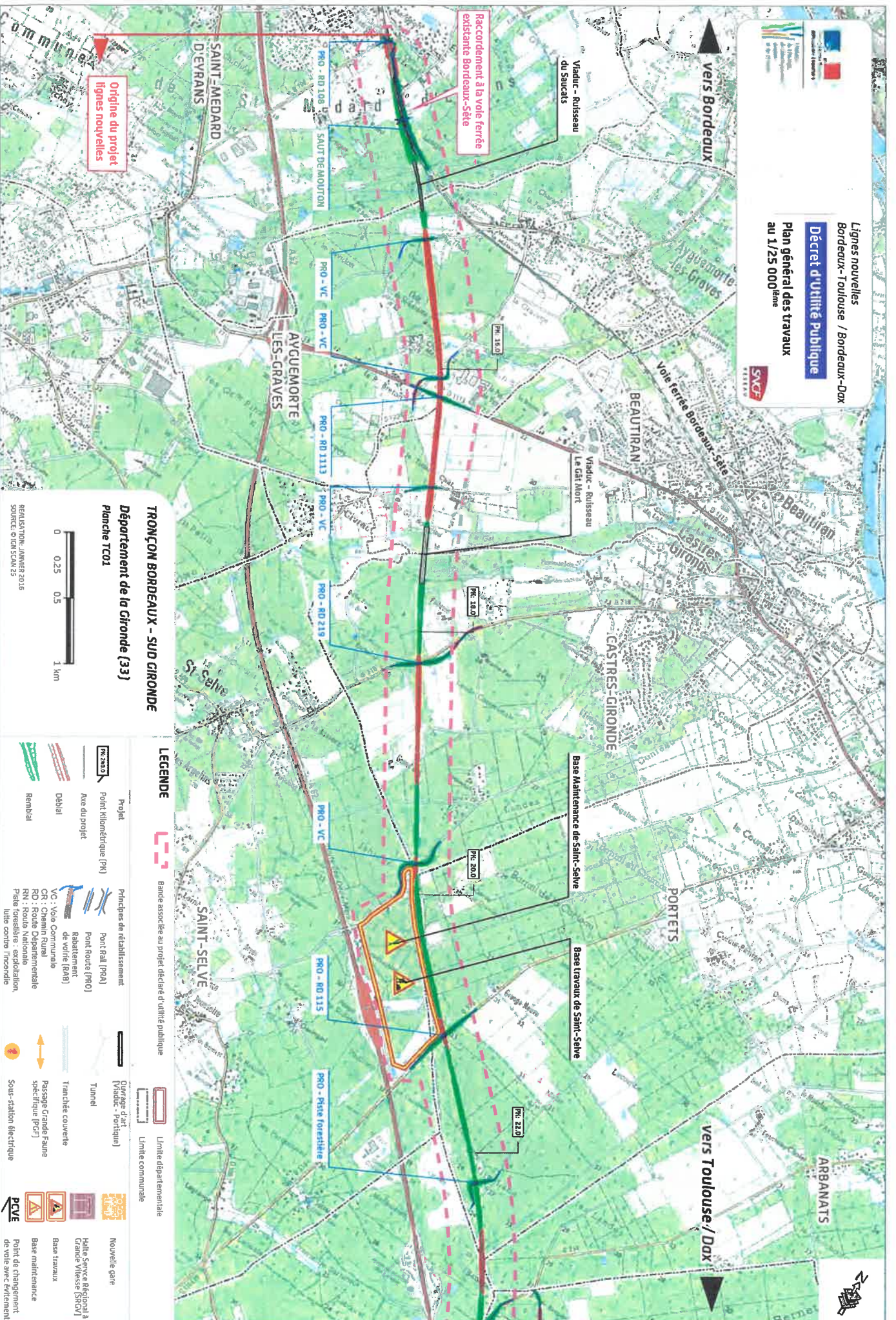
Aménagements ferroviaires
au Nord de Toulouse

Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax
Décret d'Utilité Publique
Plan général des travaux
au 1/25 000^{ème}



vers Bordeaux

vers Toulouse / Dax



Origine du projet
lignes nouvelles

Raccordement à la voie ferrée
existante Bordeaux-Sète

Viaduc - Ruisseau
du Saucats

Viaduc - Ruisseau
Le Cail Mort

Base Maintenance de Saint-Selve
Base travaux de Saint-Selve

ARBANATS

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE
Département de la Gironde (33)
Planche TC01



GEOLATON, JANVIER 2016
SOURCE: © IGN SCAN 25

LEGENDE

- Projet
- Point kilométrique (PK)
- Axe du projet
- Déblai
- Remblai
- Principes de rétablissement
- Pont Rail (PRA)
- Pont Route (PRO)
- Roboement de voirie (RAV)
- VC : Voie Communale
- CR : Chemin Rural
- RD : Route Départementale
- RN : Route Nationale
- Piste forestière : exploitation, lutte contre l'incendie
- Tunnel
- Tranchée couverte
- Passage Grande Faune spécifique (PGF)
- Sous-station électrique
- Limite départementale
- Limite communale
- Nouvelle gare
- Halle Service Régional à Grande Vitesse (SRGV)
- Base travaux
- Base maintenance
- Point de changement de voie avec environnement

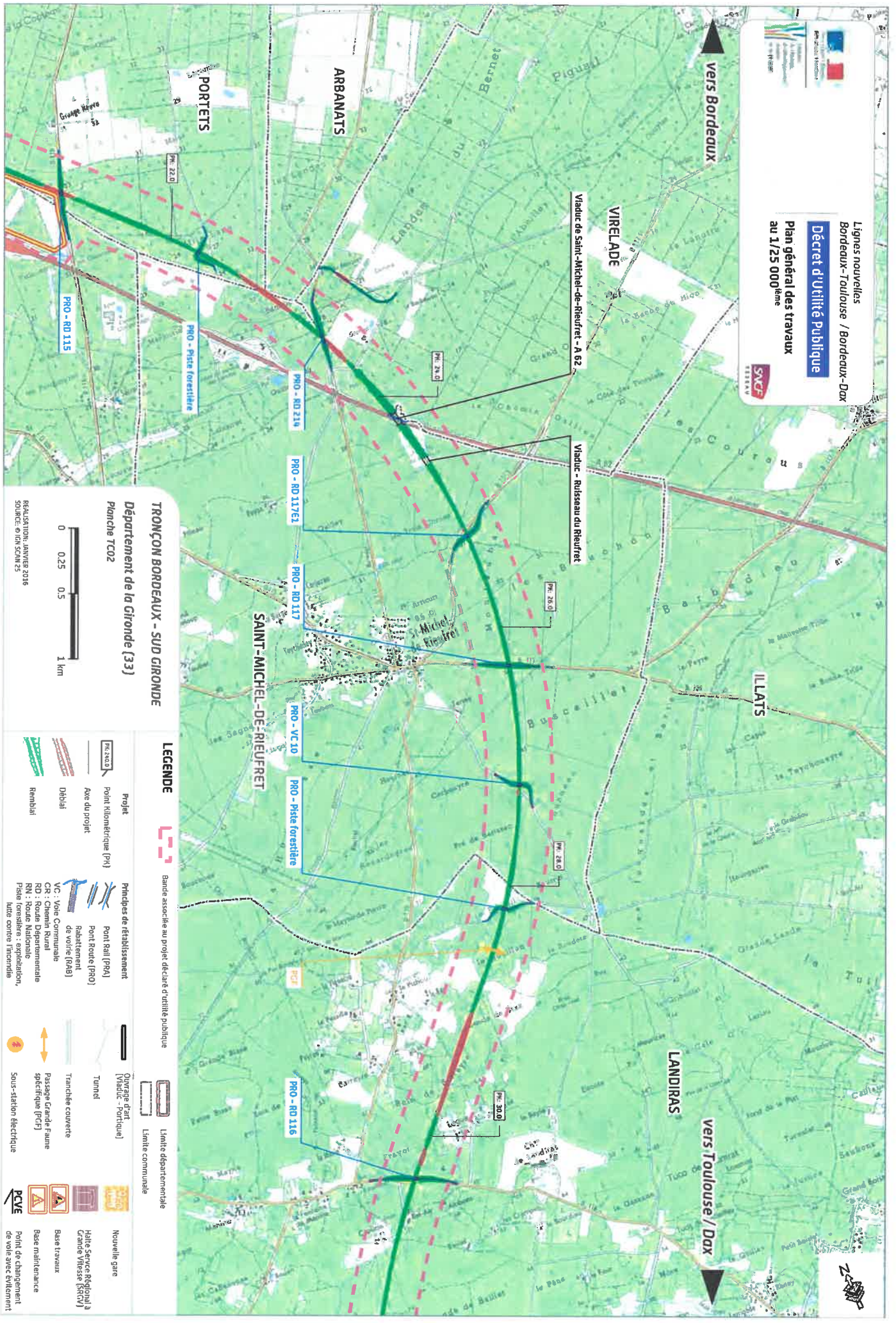


Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax
Décret d'Utilité Publique
Plan général des travaux
au 1/25 000



vers Bordeaux

vers Toulouse / Dax

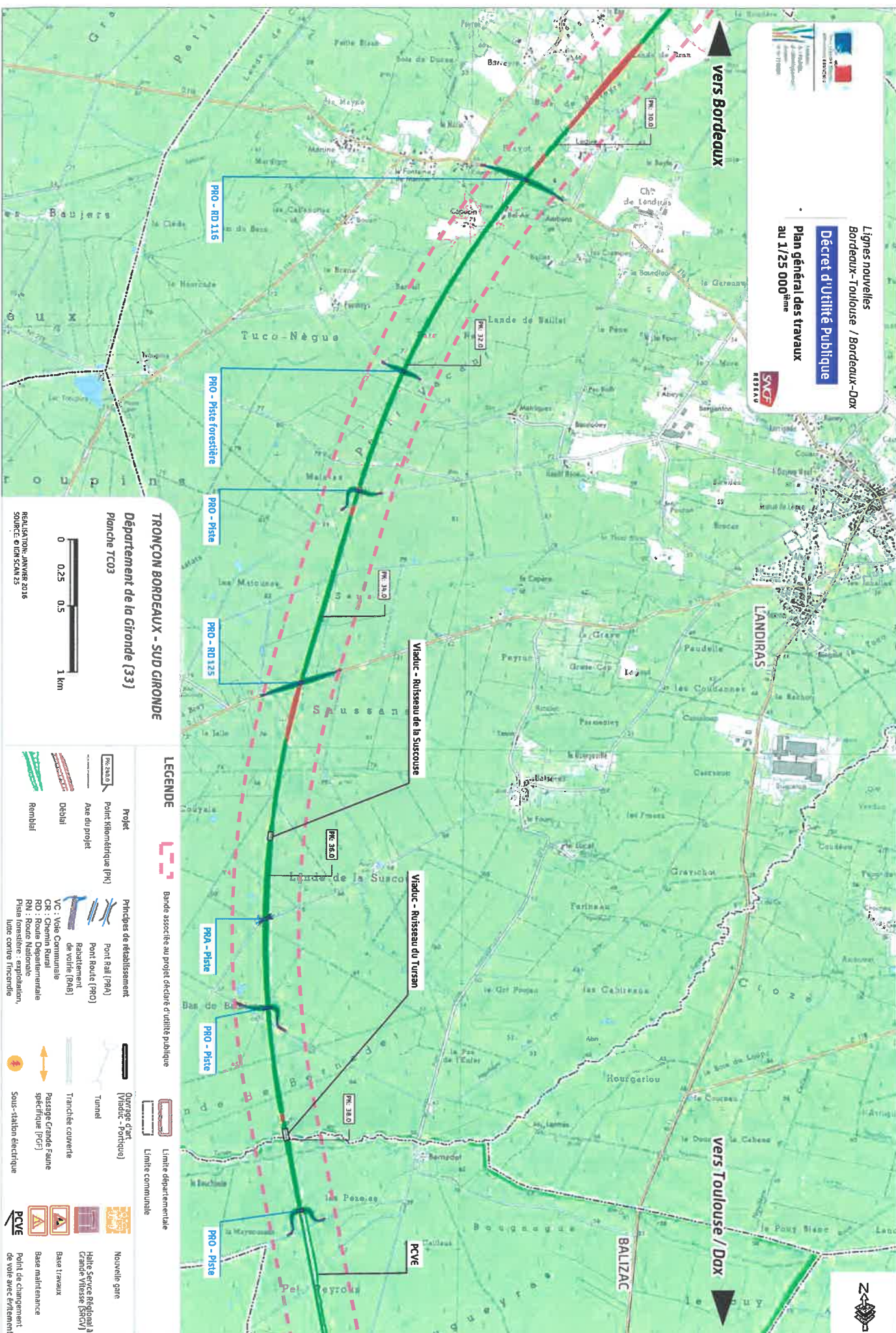


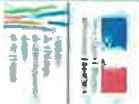
TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE
Département de la Gironde (33)
Planchette TC02

LEGENDE

- | | |
|--|--|
| | Projet |
| | Point kilométrique (PK) |
| | Axe du projet |
| | Remblai |
| | Déblai |
| | Principes de rétablissement |
| | Pont Baille (PBA) |
| | Pont Route (PRO) |
| | Garattement de voirie (GAB) |
| | VC - Voie Communale |
| | CR - Chemin Rural |
| | RD - Route Départementale |
| | RN - Route Nationale |
| | Piste forestière : exploitation, lutte contre l'incendie |
| | Tunnel |
| | Passage Grande Faune spécifique (PGF) |
| | Sous-station électrique |
| | Limite départementale |
| | Limite communale |
| | Nouvelle gare |
| | Halte Service Régional à Grande Vitesse (SRGV) |
| | Base de maintenance |
| | Point de changement de voirie avec évierment |

REDACTION, JANVIER 2016
SOURCE : IGN SCAN 25





Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax

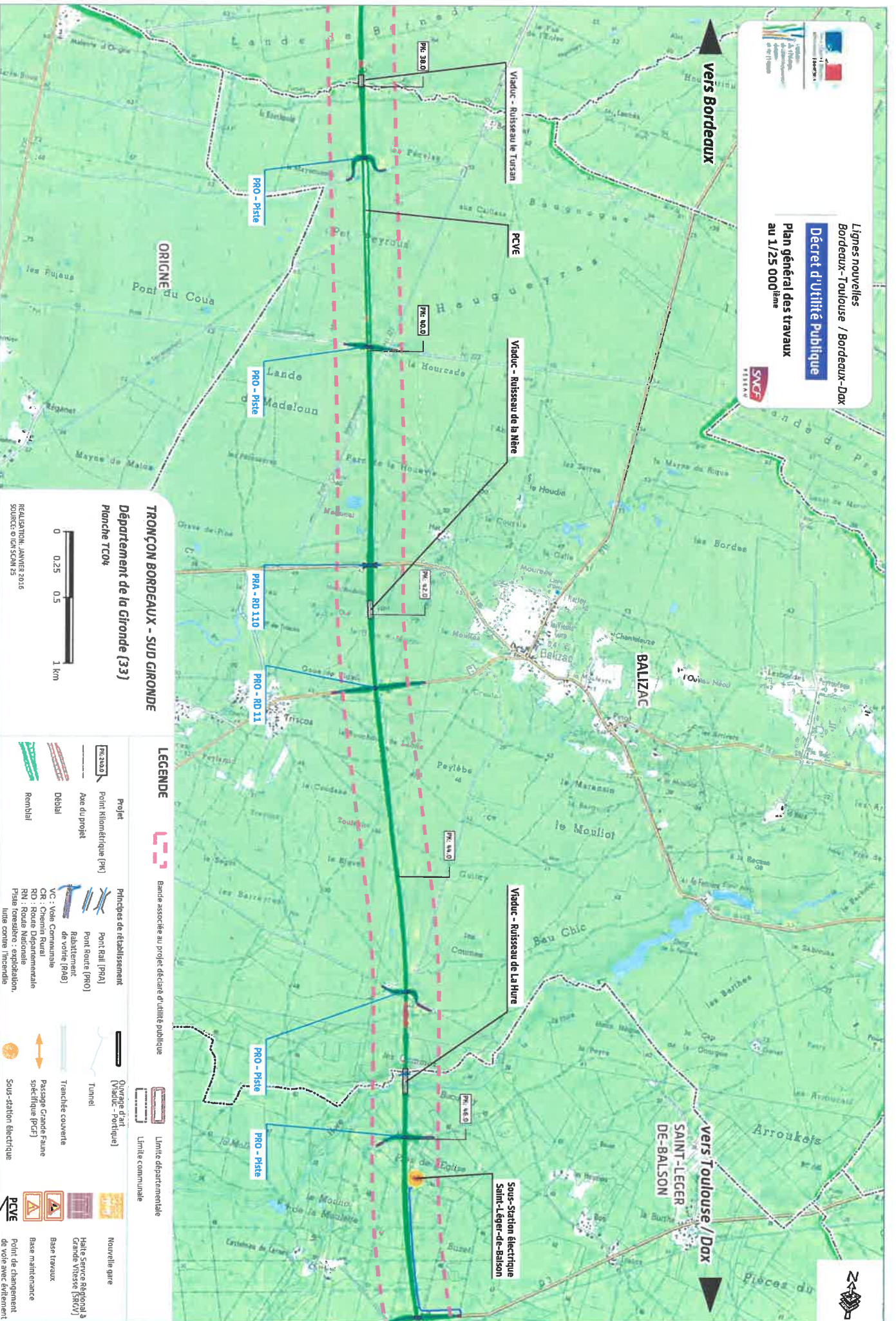
Décret d'Utilité Publique

Plan général des travaux
au 1/25 000ème



vers Bordeaux

vers Toulouse / Dax



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Planche TCO4



REALISATION: JANVIER 2016
SOURCE: IGN SCAN 25

LEGENDE

Bande associée au projet déclaré d'utilité publique

Limite départementale

Limite communale

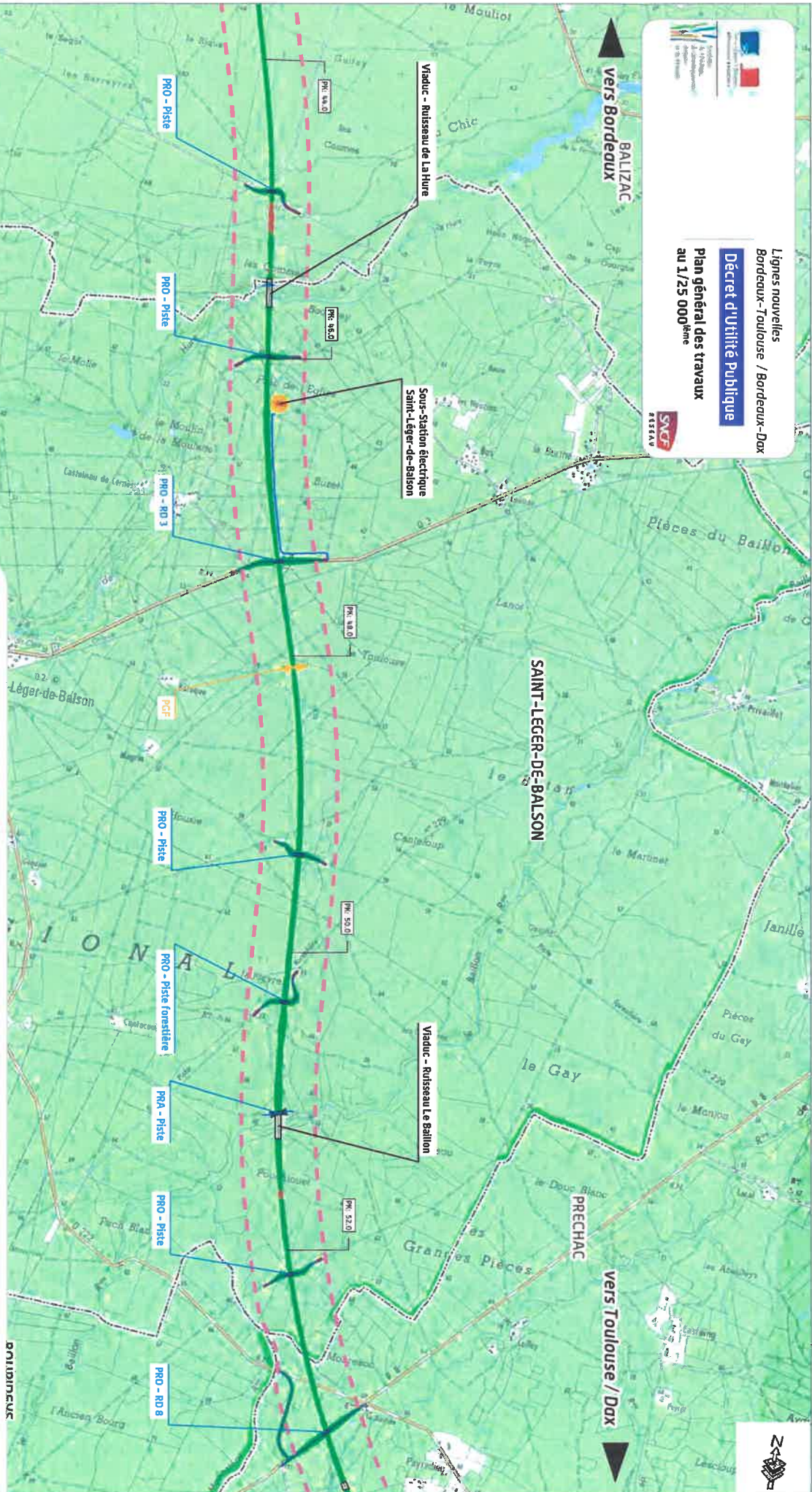
- | | | | | | |
|--|------------------|--|--|--|---|
| | Projet | | Point kilométrique (PK) | | Principes de rétablissement |
| | Axa du projet | | Pont Rail (PRA) | | Pont Route (PRO) |
| | Déball | | Rabattement de voirie (RAV) | | VC: Voie Communale |
| | Remblai | | CR: Chemin Rural | | RD: Route Départementale |
| | | | RN: Route Nationale | | Prise forestière: exploitation, lutte contre l'incendie |
| | | | Tunnel | | Tranche couverte |
| | | | Passage Grande Faune spécifique (PGF) | | Sous-station électrique |
| | Nouvelle gare | | Halle Service Régional à Grande Vitesse (SRGV) | | Base travaux |
| | Base maintenance | | Point de changement de voie avec évierment | | |

Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax
Décret d'Utilité Publique
Plan général des travaux
au 1/25 000^{ème}



vers Bordeaux
BALIZAC

vers Toulouse / Dax
PRECHAC



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE
Département de la Gironde (33)
Planche TC05

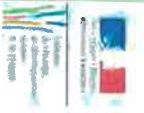


REALISATION : JANVIER 2016
SOURCES : IGN SCAN 25

LEGENDE

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Projet | | Point kilométrique (PK) |
| | Axe du projet | | Remblai |
| | Déblai | | Pont Rail (PRA) |
| | Pont Route (PRO) | | Rabattement de voirie (RAB) |
| | VC : Voie Communale | | CR : Chemin Rural |
| | RD : Route Départementale | | RN : Route Nationale |
| | Piste forestière : exploitation, lutte contre l'incendie | | Tranche couverte |
| | Passage Grand Fausse spécifique (PGF) | | Tunnel |
| | Sous-station électrique | | Ouverture d'art (Viaduc, Portique) |
| | Limite départementale | | Limite communale |
| | Nouvelle gare | | Halle Service Régional à Grande Vitesse (SRGV) |
| | Base travaux | | Base maintenance |
| | Point de changement de voie avec écartement | | |



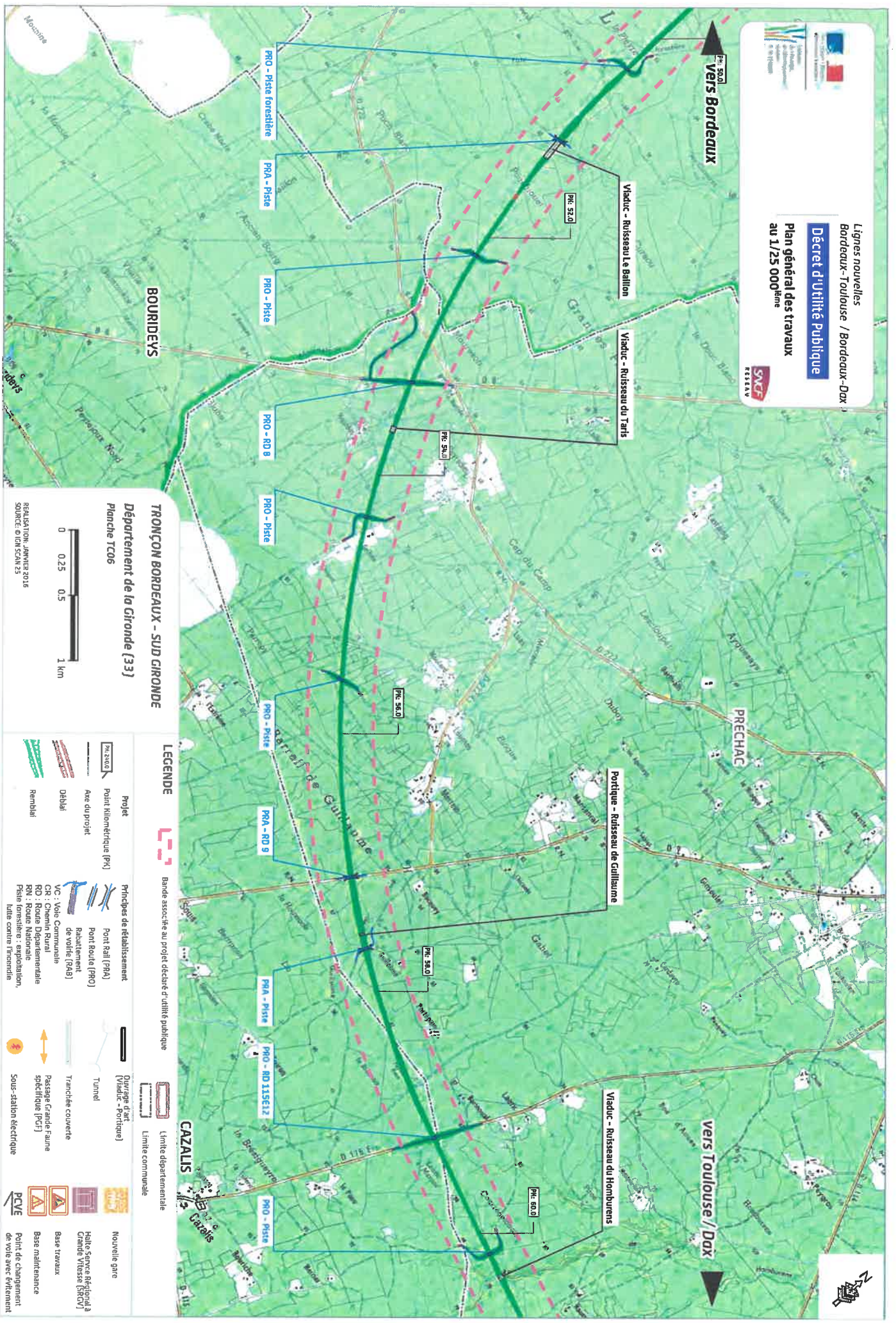


Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax
Décret d'Utilité Publique
Plan général des travaux
au 1/25 000ème



PK 50,0
Vers Bordeaux

PK 60,0
Vers Toulouse / Dax



BOURIDEYS

PRECHAC

CAZALIS

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE
Département de la Gironde (33)
Planche TC06



RESAISON, JANVIER 2015
SOURCE : IGN SCAN 25

LEGENDE



Bande associée au projet déclaré d'utilité publique



Limite départementale

Projet
Point Kilométrique (PK)
Axe du projet

Principes de rétablissement
Pont rail (PRA)
Pont route (PRO)
Barrage de voirie (BAV)

UC : Voie Communale
CR : Chemin Rural
RD : Route Départementale
RN : Route Nationale
Piste forestière : exploitation,
lutte contre l'incendie

Tranchée couverte
Passage Grande Faune
spécifique (PFS)
Sous-station électrique

Projet
Point Kilométrique (PK)
Axe du projet

Principes de rétablissement
Pont rail (PRA)
Pont route (PRO)
Barrage de voirie (BAV)

UC : Voie Communale
CR : Chemin Rural
RD : Route Départementale
RN : Route Nationale
Piste forestière : exploitation,
lutte contre l'incendie

Tranchée couverte
Passage Grande Faune
spécifique (PFS)
Sous-station électrique

Projet
Point Kilométrique (PK)
Axe du projet

Principes de rétablissement
Pont rail (PRA)
Pont route (PRO)
Barrage de voirie (BAV)

UC : Voie Communale
CR : Chemin Rural
RD : Route Départementale
RN : Route Nationale
Piste forestière : exploitation,
lutte contre l'incendie

Tranchée couverte
Passage Grande Faune
spécifique (PFS)
Sous-station électrique

Projet
Point Kilométrique (PK)
Axe du projet

Principes de rétablissement
Pont rail (PRA)
Pont route (PRO)
Barrage de voirie (BAV)

UC : Voie Communale
CR : Chemin Rural
RD : Route Départementale
RN : Route Nationale
Piste forestière : exploitation,
lutte contre l'incendie

Tranchée couverte
Passage Grande Faune
spécifique (PFS)
Sous-station électrique

Projet
Point Kilométrique (PK)
Axe du projet

Principes de rétablissement
Pont rail (PRA)
Pont route (PRO)
Barrage de voirie (BAV)

UC : Voie Communale
CR : Chemin Rural
RD : Route Départementale
RN : Route Nationale
Piste forestière : exploitation,
lutte contre l'incendie

Tranchée couverte
Passage Grande Faune
spécifique (PFS)
Sous-station électrique



Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax
Décret d'Utilité Publique
Plan général des travaux
au 1/25 000^{ème}



PRECHAC

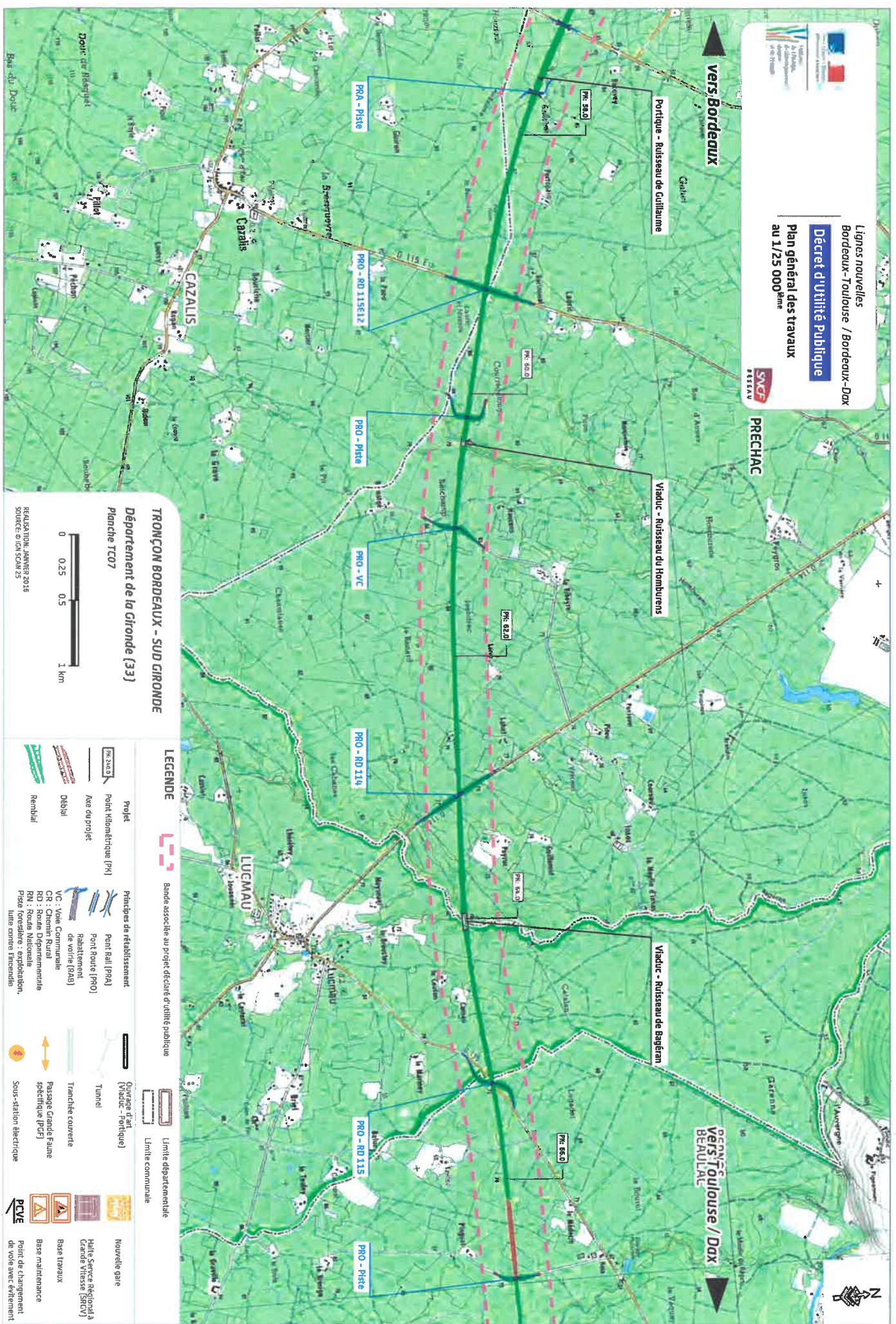
vers Bordeaux

Portique - Ruisseau de Guillaume

Viaduc - Ruisseau du Homburens

Viaduc - Ruisseau de Bagèran

vers Toulouse / Dax
BEAULAC



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Planche TC07



REALISATION : JANVIER 2015
SOURCE : IGN SCAN 25

LEGENDE



Bande associée au projet déclaré d'utilité publique



Limite départementale

Projet
Point kilométrique (PK)
Axe du projet
Débit
Remblai

Principes de rétablissement
Pont rail (PRA)
Pont Route (PRO)
Rabatement de voirie (RAB)
VC : Voie Communale
CR : Chemin Rural
RD : Route Départementale
RN : Route Nationale
Passe forestière : exploitation, lune corne incendie

Nouvelle gare
Halle Service Régional à Grande Vitesse (SRGV)
Base travaux
Base maintenance
Point de changement de voie avec évitement





TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE
Département de la Gironde (33)
Planché BD01

REALISATION: JANVIER 2016
SOURCE: IGN SCAN 25

LEGENDE

Bande associée au projet déclaré d'utilité publique

	Limite départementale	Limite communale
		
		

Ouvrage d'art
[Miadur : Portique]

E

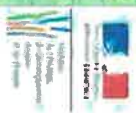
100



spécifique (PCF)

PCV

1



Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax
Décret d'utilité Publique
Plan général des travaux
au 1/25 000^{ème}



vers Toulouse

CUDOS

Viaduc (Voie 1) - Confluence Ciron et Barthos

Viaduc (Voie 2) - Confluence Ciron et Barthos

PRO - Piste

PR - Piste

Viaduc - A 65

Viaduc - A 65

PR - Piste

Viaduc - A 65

PR - Piste

Viaduc - A 65

PR - Piste

Viaduc - A 65

PR - Piste

Viaduc - A 65

PR - Piste

Viaduc - A 65

PR - Piste

Viaduc - A 65

PR - Piste

Viaduc - A 65

PR - Piste

Viaduc - A 65

PR - Piste

Viaduc - A 65

PR - Piste

SAUT DE MOULTON

PRO - RN 524

PRO - RN 524

PRO - RN 524

PRO - RN 524

TRONÇON SUD GIRONDE - DAX
Département de la Gironde (33)
Planché BPO2



REALISATION: JANVIER 2016
SOURCE: IGN SCAN 25

LEGENDE

Bande associée au projet déclaré d'utilité publique

Limite départementale

Nouvelle gare

Projet
Point Kilométrique (PK)
Axe du projet

Principes de rétablissement
Pont Rail (PRA)
Pont Route (PRO)
Rabatement de voirie (RAS)

Tunnel
Tranchée couverte
Passage Grand Faune spécifique (PGF)
Sous-station électrique

Base travaux
Base maintenance
Point de changement de voie avec évier

Remblai

Deblai

VC : Voie Communale
CR : Chemin Rural
RD : Route Départementale
RN : Route Nationale
Piste forestière : exploitation, lute contre l'incendie

PCVE

PCVE

vers Dax

GISCOS

Base de maintenance de Sud Gironde

Halle SRFV Sud Gironde PCVE

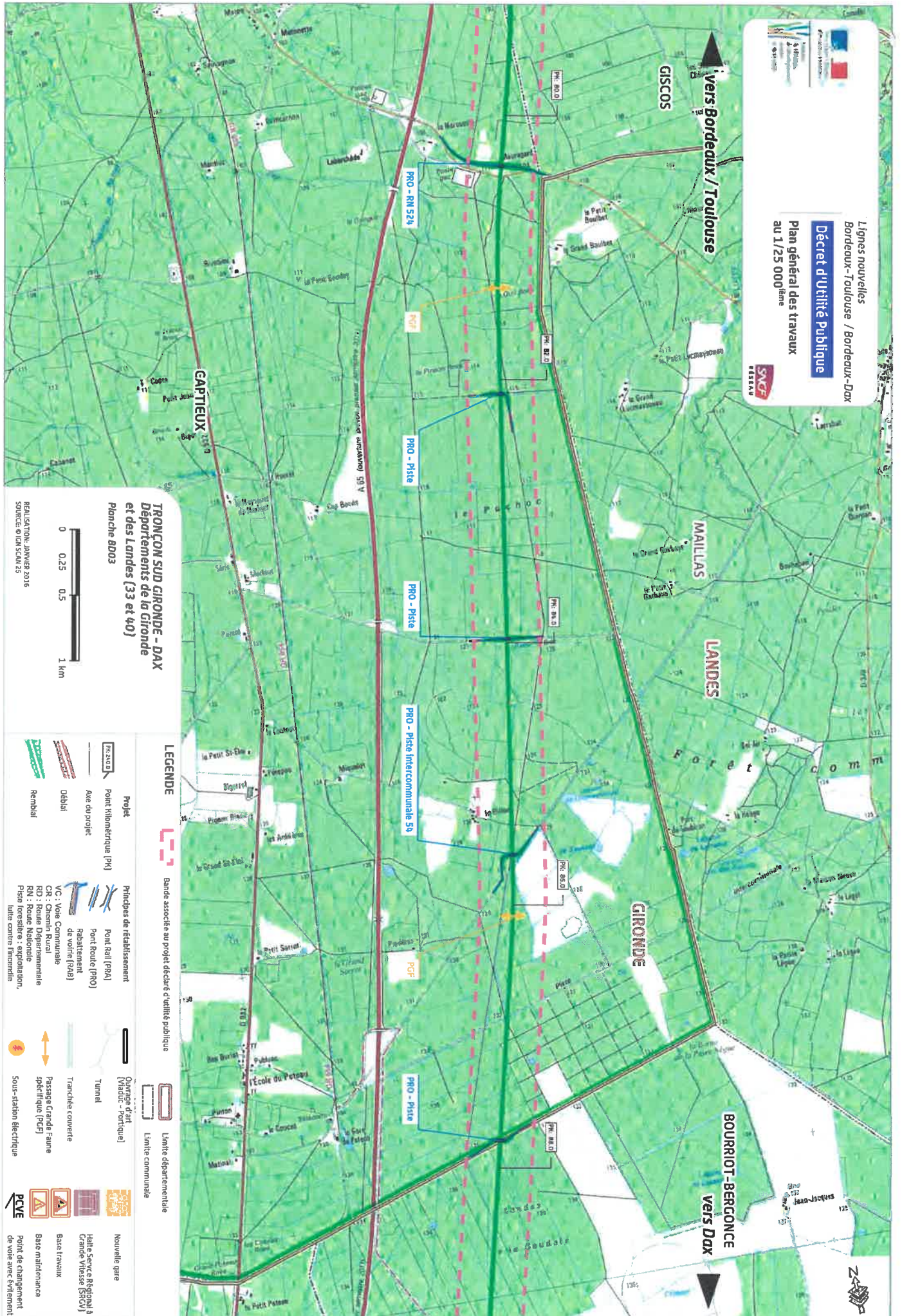
CAPTIEUX

plieux





Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax
Décret d'Utilité Publique
Plan général des travaux
au 1/25 000



TRONÇON SUD GIRONDE - DAX
Départements de la Gironde
et des Landes (33 et 40)
Planche B003



REALISATION, JANVIER 2016
SOURCE : IGN SCAN 25

LEGENDE

Bande associée au projet déclaré d'utilité publique

Limite départementale

Nouvelle gare

Halte Service Régional à Grande Vitesse (SRGV)

Base travaux

Base maintenance

Point de changement de voie avec évierement

Projet

Principes de rétablissement

Tunnel

Passage Grande Faune

Passage électrique

Point de changement de voie avec évierement

Point de changement de voie avec évierement

Point de changement de voie avec évierement

Point kilométrique (PK)

Port rail (PRA)

Port route (PRO)

Passage Grande Faune

Passage électrique

Point de changement de voie avec évierement

Point de changement de voie avec évierement

Point de changement de voie avec évierement

Axe du projet

Port rail (PRA)

Port route (PRO)

Passage Grande Faune

Passage électrique

Point de changement de voie avec évierement

Point de changement de voie avec évierement

Point de changement de voie avec évierement

Déblai

Port rail (PRA)

Port route (PRO)

Passage Grande Faune

Passage électrique

Point de changement de voie avec évierement

Point de changement de voie avec évierement

Point de changement de voie avec évierement

Remblai

Port rail (PRA)

Port route (PRO)

Passage Grande Faune

Passage électrique

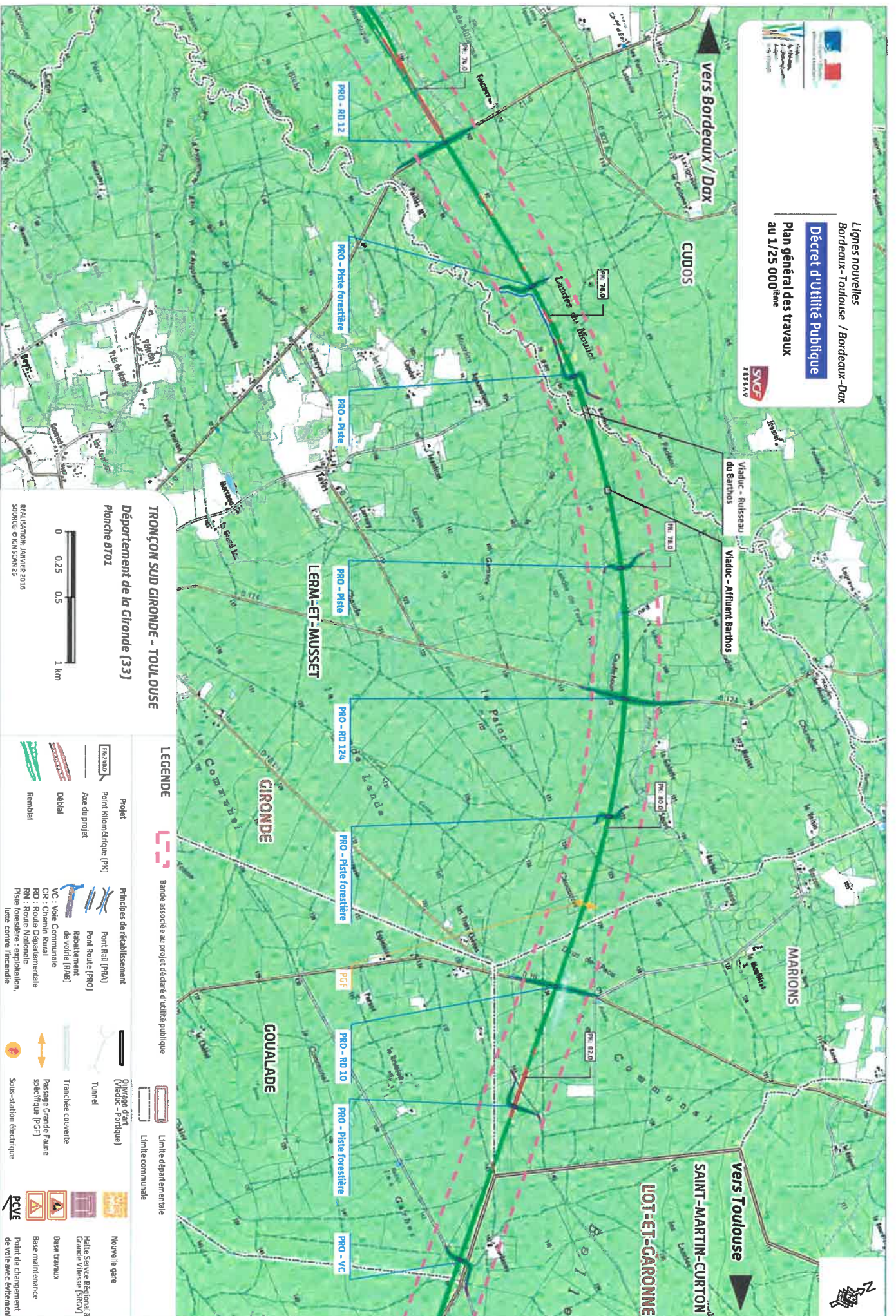
Point de changement de voie avec évierement

Point de changement de voie avec évierement

Point de changement de voie avec évierement



Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax
Décret d'Utilité Publique
Plan général des travaux
au 1/25 000ème



TRONCON SUD GIRONDE - TOULOUSE
Département de la Gironde (33)
Planche B701



REALISATION: JANVIER 2016
SOURCES: IGN, SCN 35

LEGENDE



Bande associée au projet déclaré d'utilité publique

Limite départementale
Limite communale

	Projet		Principes de rétablissement		Tunnel		Nouvelle gare
	Axe du projet		Port Pail (PPA)		Viaduc		Halte Service Régional à Grande Vitesse (SRGV)
	Debit		Port Route (PRO)		Tranchée couverte		Base travaux
	Rembai		Rabattement de voirie (RAB)		Passage Grande Faune spectrique (PGF)		Point de changement de voie avec écartement
			VC : Voie Commune				
			CR : Chemin Rural				
			RD : Route Départementale				
			RN : Route Nationale				
			Piste forestière				
			lato cortice incendie				





Lignes nouvelles
Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax
Décret d'Utilité Publique
Plan général des travaux
au 1/25 000^{ème}



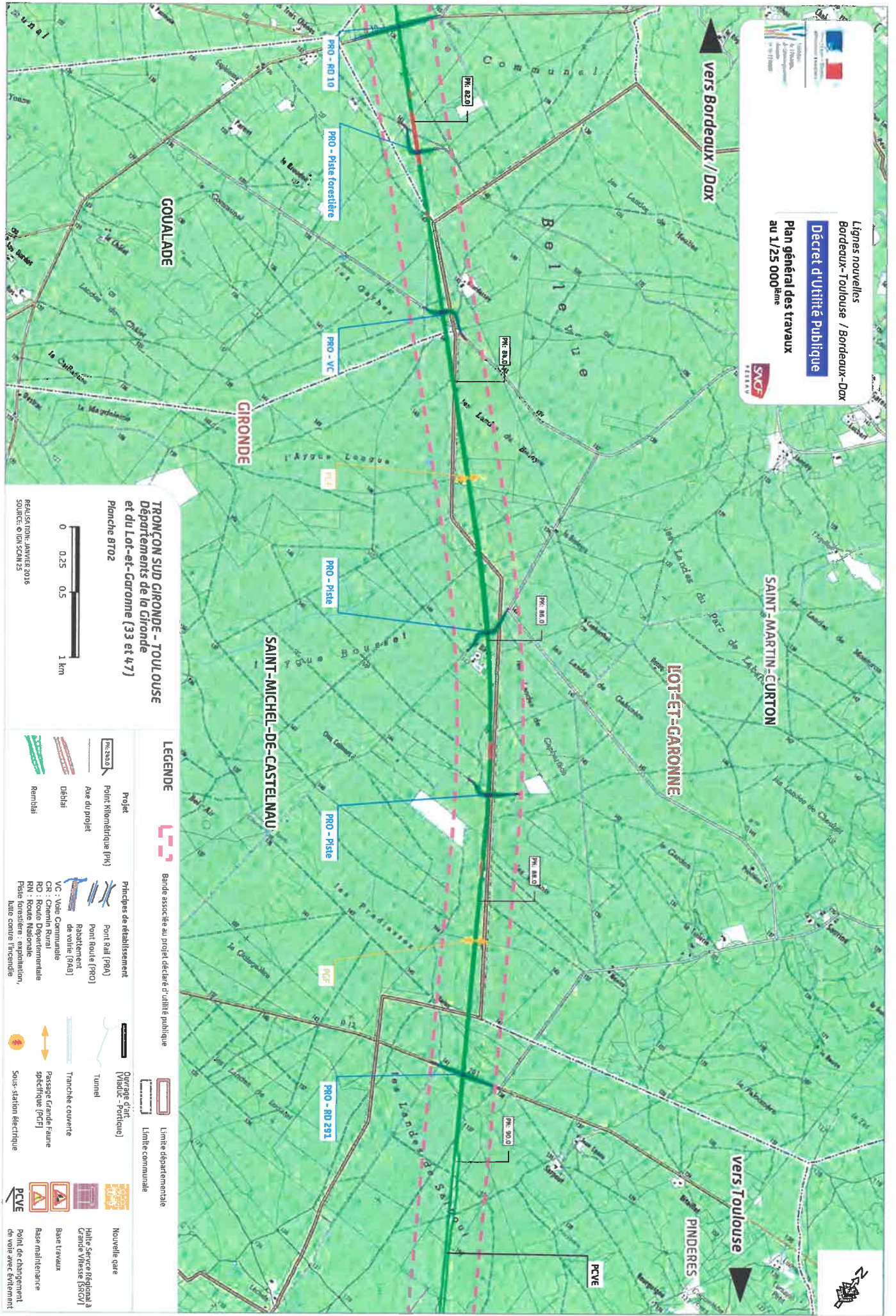
vers Bordeaux / Dax

SAINT-MARTIN-CURTON

LOT-ET-GARONNE

vers Toulouse

PINDERES



TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE
Départements de la Gironde
et du Lot-et-Garonne (33 et 47)
Planchette 8702

LEGENDE



Bande associée au projet déclarée d'utilité publique



Limite départementale

Projet
Point Kilométrique (PK)
Axe du projet

Principes de rétablissement
Pont Rail (PRA)
Raccordement
de voie (RAV)

Tunnel

Tronçon couvert
Passage Grande Paire
spécifique (PCF)

Limite communale

Nouvelle gare
Halle Service Régional à
Grande Vitesse (SRGV)

Remblai

VC : Voie Communale
CR : Chemin Rural
RD : Route Départementale
RN : Route Nationale

Piste forestière : exploitation,
luto contre l'incendie

Sous-station électrique

Base travaux

Base maintenance

Point de changement
de voie avec extérieur

REALISATON: JANVIER 2016
SOURCE: ICI SCAN 25

